

SYNDICAT DE GESTION DES GORGES DE L'ARDÈCHE

AGENDA

VENDREDIS 21 ET 28 JUILLET • Réserve Naturelle

Découverte des merveilles de la Réserve Naturelle

DIMANCHE 6 AOÛT A 20H • Bidon

Le retour de l'ibis chauve dans les Gorges de l'Ardèche ?

MARDI 29 AOÛT • Serre de Tourre

Journée d'observation des vautours

SAMEDI 16 SEPTEMBRE • Grotte St-Marcel

Le petit peuple des cavernes !

RÉSERVATION :

www.gorgesdelardeche.fr

04 75 98 77 31



BULLETIN D'INFORMATIONS
JUILLET - AOUT



ÉDITO

La saison estivale 2023 bat déjà son plein. Ses prémices nous ont présenté deux visages bien différents. Un printemps extrême dans la continuité d'un hiver sec et d'un été 2022 caniculaire, et puis miraculeusement pour nos milieux aquatiques, la nature en général, un mois de juin très arrosé. Cela ne doit pas nous faire oublier que le changement est en cours ni le triptyque indissociable en Ardèche : nature-dimat-économie locale. Une nouvelle occasion et une raison supplémentaire pour nous appeler à nous adapter mais aussi ici plus qu'ailleurs à contribuer à limiter les conséquences des excès de l'ère humaine moderne. Réduire d'un facteur 5 notre impact carbone, ce n'est pas un changement c'est une révolution et notre responsabilité ! On fait quoi en sud Ardèche ?

Bel été à toutes et à tous

Pascal Bonnetain,
Président du SGGA

DES ÉCOGARDES AU CŒUR DES GORGES DE L'ARDÈCHE

Cette année une équipe de 5 écogardes « Yannik, Allison, Eloïse, Jean Baptiste et Mario », recrutés par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, mènera une campagne de sensibilisation pour inciter les visiteurs à respecter les espaces naturels tout en pratiquant leurs loisirs. Ils veillent sur le milieu naturel des Gorges de l'Ardèche en engageant le dialogue sur différents sites bien identifiés de Saint Martin d'Ardèche à Vallon Pont d'Arc. Vous aurez l'occasion de les rencontrer aux détours d'un sentier, sur un belvédère ou sur l'eau en canoë.



Les Écogardes © B. Roux

UNE NOUVELLE ESPÈCE ?



Colopteryx xanthostoma. © R. Rossini

Alors qu'une étude d'inventaire est actuellement menée sur le site Natura 2000, une

espèce protégée a été détectée pour la première fois en aval de la rivière Ardèche : la Cordulie splendide (*Macromia splendens*). Présente dans les Gorges, elle n'avait à ce jour pas encore été citée en aval. Cette espèce est considérée comme patrimoniale au niveau européen tant elle est rare et localisée. Outre cette découverte, 20 espèces de libellules viennent d'être listées lors de notre première prospection. Une belle découverte pour l'Ardèche !

UN ALLIÉ DE TAILLE POUR LA BIODIVERSITÉ

Autrefois répandu en Europe, le Castor a connu un fort déclin du fait de l'intensité de sa chasse et de son piégeage. En 1968, il devient le premier mammifère protégé en France et recolonise le territoire. L'aptitude du Castor à moduler son environnement pour lui mais aussi pour d'autres espèces fait de lui un « ingénieur des écosystèmes ». Il favorise ainsi le maintien de la biodiversité. L'étude venant d'être menée en aval de l'Ardèche statue la stabilité de la population présente depuis plus de 10 ans.

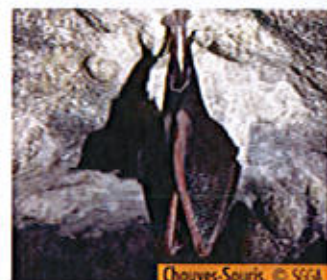


Le castor. © P. Hafner

LE RÉVEIL DES CHAUVES-SOURIS

Les températures remontent, les chauves-souris sont sorties de leur hibernation pour commencer leur cycle de reproduction. Le SGGA en partenariat avec la LPO continue les suivis de cette espèce. Sur le site Natura 2000, quatre grottes (grotte de Chironlong, grotte du cirque de la Madeleine, Dragonnière de Gaud, grotte aux Chauves-souris) sont suivies dont deux dans la Réserve naturelle nationale. Ces suivis se passent soit la nuit pour les compter lors de la sortie de gîte soit en journée pour observer la colonie au repos. Cette espèce est proté-

gée et sensible, tout dérangement peut lui être fatal.



Chauves-Souris. © SGGA

ENTRE SÉCHERESSE PRÉCOCE ET ORAGES

Entre sécheresse précoce et orages : un été 2023 sous les effets du changement climatique. Comme quasiment partout en France, l'hiver et le printemps ont été particulièrement secs sur notre bassin versant, avec des niveaux d'eau jusqu'à 8 fois inférieurs à la moyenne. Heureusement, les orages réguliers de juin ont été bénéfiques mais ne compenseront pas tous les déficits hivernaux. De plus, s'ils se poursuivent sur l'été, les orages pourraient nuire ponctuellement à la qualité des eaux de baignade (lessivage des sols, ruissellement et potentielles surverses des équipements d'assainissement).

L'Établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche vous invite donc à un été 2023 sous le signe des économies d'eau, de la vigilance et de la préservation de nos rivières. Retrouvez toutes les infos de l'été sur Ardèche In'Peau Plage (www.qualite.ardèche-eau.fr).



Rivière Ardèche à Yogüé © EPTB Ardèche

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche | Tél. : 04 75 98 77 31 | gorgesdelardeche.fr

Les 18 collectivités membres du SGGA : Aiguèze, Bidon, Gras, Issirac, Labastide-de-Virac, Lagorce, Larnas, Le Garn, Orgnac-l'Aven, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Remèze, Salavas, Vognas, Vallon Pont d'Arc et les Conseils départementaux de l'Ardèche et du Gard.



Ardèche
LE DÉPARTEMENT

